



CHAMPION
SUISSE
2012-2013
CHAMPION
FRIBOURGEOIS
2014-2015
2017-2018

SAUDAN - ZURBUCHEN SA

confiserie - tea room - boulangerie - pâtisserie

Route de Villars 38 - CH-1700 Fribourg

T. 026 424 15 83 - F. 026 424 15 86

www.boulangerie-saudan.ch - info@boulangerie-saudan.ch

CH-BIO-038

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Votre prestation est garantie dès que nous vous le confirmons, que cela soit par écrit (e-mail, courrier) ou par oral (téléphone, rendez-vous).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Afin de planifier au mieux les commandes et la production, le nombre de participants doit nous être communiqué selon le délai mentionné dans l'offre. Le nombre d'invités confirmé sera celui pris en compte pour la production et la facturation.

Le Service traiteur Saudan ne pourra en aucun cas être tenu responsable si le nombre effectif de participants devait être inférieur au nombre communiqué.

Si ce nombre communiqué est dépassé, mais reste dans la limite des 10% supérieurs à la confirmation, nous nous efforcerons, dans la mesure du possible, de satisfaire tous les invités.

Si le nombre communiqué est dépassé de plus de 10%, nous attirons votre attention sur le fait que les prestations (quantité et service) par convive ne correspondront plus à votre commande initiale. En tout état de cause, l'entreprise Saudan se dégage de toute responsabilité qualitative et quantitative qui découlerait d'une telle situation.

Le client (donneur d'ordre et / ou son représentant) ne pourra en aucun cas prétendre à une quelconque indemnité et / ou rabais si une telle situation venait à se présenter.

Si le nombre de participants est supérieur à la confirmation dans une fourchette de 10%, le dépassement sera facturé 1 pour 1 aux conditions initiales. Si le nombre de participants est supérieur à la confirmation dans une fourchette supérieure à 10%, le dépassement sera facturé 1 pour 1 aux conditions initiales pour les premiers 10% et à 150% du prix convenu par convive pour la partie supérieure.

FACTURATION

Nos tarifs sont tous présentés hors TVA. Nos factures sont établies sur la base du nombre d'invités confirmé en tenant compte des particularités mentionnées au nombre de participants (dépassement).

Les factures sont payables selon conditions inscrites sur la facture.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation devra être confirmée par écrit, fax ou email - courrier.

Si une commande passée et confirmée est ensuite annulée par le client, nous facturerons :

Jusqu'à 30 jours avant l'évènement : pas de frais

De 29 à 14 jours avant l'évènement : 20% du montant total

Jusqu'à 13 jours avant l'évènement : 50% du montant budget production

Moins de 10 jours avant l'évènement : 80% du montant budget production

RESPONSABILITÉ CIVILE / PERTE OU CASSE

Le client s'engage, selon les dispositions législatives en vigueur, à maintenir l'ordre durant tout l'évènement. Toute vaisselle perdue ou cassée lors de l'évènement, sera facturée aux clients, à la valeur de remplacement à neuf, en supplément.

ASSURANCES

L'entreprise Saudan n'assume aucune responsabilité en cas de vol, perte, dégât ou lésion se rapportant aux biens du client et aux invités de ce dernier. Il est recommandé de contrôler que ces risques soient couverts par une assurance.

Le client est tenu pour responsable et s'engage à dédommager le service traiteur Saudan pour tous frais de réparation.

Cela concerne : remplacement, perte, dommage, lésion ou dégât dû à une faute intentionnelle ou par négligence du client ou de son représentant ainsi que de toute personne dont il répond.

L'entreprise Saudan se réserve le droit d'exiger une assurance à la charge de l'organisateur en fonction de l'évènement.